



Pour les professionnels de santé

Futurs médecins et professionnels de santé, le Conseil départemental facilite votre exercice professionnel. Bourses d'études, mise en réseau, parrainage et cadre de vie privilégiés sont à découvrir sur cette page.

Publié le 26/11/2025 - Mise à jour le 26/11/2025



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00
- Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76